

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agence de l'union européenne pour l'asile constitue une énième instance de propagande immigrationniste bruxelloise. C'est un outil coûteux qui, loin d'apporter des solutions pérennes, ne fait que traiter, a posteriori, les problèmes en surface. Notre politique migratoire est défailante non pas parce que c'est la moins disante mais parce qu'elle est victime d'un problème d'efficacité en ne s'attaquant pas au problème à son origine. Faire en sorte que les populations immigrées n'aient pas à faire le choix de l'immigration, c'est un travail de longue haleine qui nécessite de ne pas seulement adopter des mesures superficielles mais de travailler sans tomber dans le sentimentalisme qui caractérise et parasite tout débat sur l'immigration.